

Ces plans d'action sont basés essentiellement sur le rapport Gorille préparé par l'IRSNB pour la CMS en 2005, le World Atlas of Great Apes and their Conservation (publié en 2005), les Plans d'Action Nationaux existants (NGASP), les rapports de différents ateliers (Brazzaville, 2005 ; Limbe Botanic Garden, 2003 ; Calabar, 2006), et de nombreuses autres publications.

Plan d'actions *Gorilla beringei graueri*

Version Juillet 2007

Le plan d'actions pour *Gorilla beringei graueri* ne concerne que la République Démocratique du Congo.

République Démocratique du Congo

Un des trois plus grands pays d'Afrique, et un des deux le plus forestier, la République Démocratique du Congo (RDC) a dû supporter plusieurs décennies d'un politique économique faible, de mauvaises gouvernances et de guerres. Il s'avère cependant que les politiques adéquates sont maintenant mises en place pour préparer le chemin vers une restauration de la croissance économique (Akitoby, B., Cinyabuguma, M., 2004). Le gorille de plaine orientale, *Gorilla beringei graueri*, est endémique à la RDC. Il a une distribution discontinue à l'est du fleuve Lualaba et à l'ouest de l'Albertine Rift, et de l'extrémité nord-ouest du lac Edouard au nord jusqu'au nord-ouest du lac Tanganyika au Sud.

Le niveau de perte d'habitat pour le gorille de plaine orientale est probablement le plus élevé de n'importe quelle sous-espèce de gorille (The Rainforest Foundation, 2004). Son aire de répartition a diminué passant de 21.000 km² en 1959-1960 à 15.000km² dans les années 1990. En 1998, la population totale était estimée à environ 16.900 individus. La plupart des gorilles vivaient dans le PN de Kahuzi-Biega, là où les populations de gorille ont subi un déclin important à la fin des années 1990, et ne sont plus maintenant que de quelques milliers d'individus selon certaines sources (Caldecott et Miles, 2005). Bien qu'aucune figure solide ne soit disponible, il semble que le statut du gorille de plaine orientale se soit gravement dégradé vers la fin du 20ème siècle.

Avant le conflit de 1996-2002, l'est de la RDC connaissait déjà une des densités humaines les plus élevées d'Afrique centrale. Près d'un million de réfugiés rwandais sont arrivés en RDC en 1994, et se sont installés à proximité des Parcs Nationaux des Virunga et de Kahuzi-Biega.

De grandes parties de la forêt ont été coupées et l'énorme demande en bois de chauffe et en nourriture a conduit à de nombreuses incursions dans les deux Aires Protégées (Caldecott et Miles, 2005). Par après, en 1996, une guerre civile a éclaté en RDC. Peu après, toute les Aires Protégées de l'est de la RDC étaient en territoire rebelle.

De nombreux gorilles de plaine orientaux ont été abattus par des combattants ou des réfugiés dans les PN de Kahuzi-Biega et de Maiko. Le prix élevé donné pour le minerai de coltan (columbium et tantalum) en 1998-2000 a conduit à une augmentation de la pénétration (10.000 personnes environ) dans le PN de Kahuzi-Biega et dans la réserve de Faune des Okapi (Caldecott et Miles). Des chasseurs professionnels accompagnaient les mineurs et leurs familles. Ce coltan était vendu par les seigneurs de la guerre et les chefs rebelles afin de soulever des fonds pour leurs opérations.

Suite à cette période troublée, il est difficile de savoir combien de gorilles de plaine orientaux survivent. Des suivis de population ont seulement été effectués dans quelques sites. Il est certain qu'en 1999, le secteur d'altitude du PN de Kahuzi-Biega avait perdu 50% de sa population de gorille, y compris 88% des gorilles habitués pour le tourisme, particulièrement faciles à tirer.

La perte d'habitat pour le gorille de plaine oriental atteint un taux terriblement élevé. Il a déjà perdu plus de 87% de son aire, et sa population globale est maintenant fortement fragmentée. Les petites populations du Masisi (28 individus en 1998) et du Mt Tshiberimu (16 individus en 1998) sont particulièrement vulnérables. D'importants empiètements dus aux activités agricoles se sont produits aux limites du Mt Tshiberimu durant la crise des réfugiés (Butynski et Sarimento, 1995).

Les faibles infrastructures du pays ont limité le développement des opérations de déforestation, ce qui a efficacement protégé beaucoup de forêts de la RDC. On estime cependant que 5.320km² de forêts disparaissent chaque année (FAO, 2003).

1. Législation

Nationale

Le Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme est en charge de la conservation de la nature au niveau du gouvernement. L'Ordonnance-Loi 69.041 sur la conservation de la nature de 1969 définit les parcs nationaux. La loi 82.002, 1982, définit des réserves de faunes et les réserves de chasse et liste les espèces pour lesquelles la chasse et la capture sont interdits.

Il y a 4 catégories principales d'Aires Protégées en RDC:

- parcs nationaux (9)
- réserves de chasse (1)
- réserves forestières (7)
- réserves de faunes (2)

Il y a également des zones qui sont réservées à la chasse, et d'autres à des fins scientifiques. Tout ceux-ci sont contrôlés par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN).

Un code forestier a été établi en 2003, selon lequel l'état possède toutes les forêts et définit les utilisations légitimes pour celles-ci. Les mécanismes légaux et le système de zonage doivent encore suivre. Cela pose problème en ce qui concerne la reconnaissance du droit des personnes sur la forêt ; et il y a eu peu de consultation de la société civile quant à la formulation de ce code (Caldecott and Miles, 2005). Les taxes pour l'exploitation de la forêt sont très bas, 0.06 \$ US/ha; la Banque Mondiale évalue que 600.000km² seront repris en forêts de production. L'extraction de bois sera facilitée par les fonds promis par les donateurs, plus de 270 millions de dollars ce qui correspond à plus de 5000km de routes non couvertes, ou plus de 1000km de routes couvertes.

Internationale :

- CMS, 1990
- CBD, 1994
- WHC, 1974
- ACCNNR, 1976
- CITES, 1976

Il y a 5 sites du World Heritage, tous les cinq repris comme étant en danger, suite aux pressions humaines: le PN de la Garamba, le PN de Kahuzi-Biega, le PN de Salonga, la Réserve de Faune d'Okapi et le PN des Virunga. La RDC participe au programme MAB de l'UNESCO.

2. Actions de conservation

- Zones protégées importantes pour la conservation du gorille des plaines orientales :

- PN de Kahuzi-Biega
- PN de Maiko
- la Réserve de Gorille de Tayna (700km²) créée entre le PN de Maiko et celui des Virunga par deux communautés locales (les nations Batangi et Bamate) a été reconnue officiellement en 2002 par la RDC comme "réserve privée". Des recensements préliminaires suggèrent qu'il y aurait entre 225 et 360 gorilles de plaine orientaux dans la réserve.

- Zone importante pour la conservation du gorille des plaines orientales :

Autres ?

- Projets/activités actuels ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation des gorilles :

- L'écotourisme, et l'observation du gorille des plaines orientales a généré des revenus importants entre 1986 et 1991 dans le PN de Kahuzi-Biega (2000 visiteurs, 200.000 dollars). Lors de la dernière décennie, la situation de guerre a considérablement ralenti les choses, et

l'abattage de groupes de gorilles habitués dans ce parc a constitué un important retour en arrière (Caldecott and Miles, 2005).

- Le « Dian Fossey Gorilla Fund International » soutient le projet de réserve communautaire de gorilles de Tayna, et travaille à proximité avec d'autres communautés locales sur sept autres projets de réserves (réserve de Bakumbule, réserve d'Usala, réserve de Bakano, réserve de Ngira'Yitu, réserve de Punia) : il pourrait y avoir entre 700 et 1400 gorilles dans Tayna et les secteurs adjacents (Caldecott et Miles). Les huit communautés ont formé l'Union des Associations pour la Conservation des Gorilles et le Développement Communautaires en RDC orientale (UGADEC).

- Initiative Locale pour la Sauvegarde de la Nature (ILSN) est en activité sur le territoire de Masisi ;

- L'Action Communautaire pour la Protection de la Nature - Itombwe Mwenga (ACPN-IM) est impliquée dans la région de l'Itombwe (avant 1998, la population de gorilles dans la forêt d'Itombwe était estimée à environ 1150 individus, avec à l'époque une pression de chasse modérée). Deux réserves naturelles sont proposées, la RN des Monts Itombwe et la RN du Mont Kabobol, ainsi que réserve forestière (Maniema) et une réserve de chasse (Luama).

- Plusieurs projets de recherches ont continué à fonctionner tout au long de la guerre civile, en particulier ceux du WCS, de l'institut Max Planck, et dans le PN de Kahuzi-Biega, un projet sur les gorilles et les chimpanzés sympatriques, avec l'université de Kyoto.

- Les organisations nationales actives dans la conservation des singes se concentrent sur les projets communautaires et sur les projets de ressources vitales alternatives (POPOF, AFECOD, PAIDEK).

- WCS entreprend actuellement une série d'évaluations rapides, pour essayer d'estimer l'état actuel de la population.

3. Les besoins et actions prioritaires recommandées :

Les priorités importantes et immédiates pour la conservation de gorilles sont :

Sur le plan national

Sources : Rapport GRASP (2002) à Kinshasa, NGASP, accord Trilatéral RDC/Ouganda/Rwanda (janvier 2004).

Politique et législation

- Gérer la crise, évaluer les dommages et les limiter

- Récupérer les parties du PN de Kahuzi-Biega qui ne sont toujours pas sous contrôle des gardes forestiers

- Monitorer le parc de Kahuzi Biega pour estimer la taille de la population survivante de gorilles
- Se focaliser sur le secteur de plaine du parc de Kahuzi Biegé et sur la région de Kasese
- Maintenir le couloir forestier entre les populations de plaine et celle de montagne
- Soutenir l'initiative de conservation des gorilles de la forêt d'Itombwe
- Développer les initiatives de conservation à l'échelle des communautés
- Remettre en état le PN de Maiko
- Renforcer les lois existantes pour protéger les gorilles
- Améliorer la sensibilisation parmi les agences responsables de l'application des lois et les cours de justice.

Désignation / renforcement d'AP

- Renforcer la mise en application de la législation existante.
- Création et Maintien d'une Réserve à Itombwe, couvrant les zones de Mwenga, Fizi, Walungu, pour le gorille des plaines de l'Est.
- Création et Maintien d'une Réserve à Walikale pour la conservation du gorille des plaines de l'Est et création d'un corridor entre les Parcs Nationaux de la Maïko et de Kahuzi Biega
- Maintien d'une Réserve à Tayna pour la conservation du gorille des plaines de l'Est
- Création et maintien d'une Constellation de Réserves Communautaires pour la conservation du gorille des plaines de l'Est et appui à la création d'un corridor entre Maïko et Kahuzi-Biega
- Création et maintien d'une Réserve à Sarambwe pour la conservation du gorille des plaines de l'Est

Sensibilisation du public et formation

- Développement de projets communautaires de conservation et des projets soutenables d'utilisation des habitats des gorilles.
- Encourager les agences de coopération et les pays développés à soutenir des initiatives de conservation et de sensibilisation des communautés locales à la conservation du gorille des plaines de l'Est.

Développement communautaire

- Contribution des mesures de conservation du gorille des plaines de l'Est au développement économique des régions concernées, en réduisant la pauvreté des populations riveraines autour des réserves, en coopération avec le secteur privé et les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Des projets de développement communautaire seront encouragés, notamment, l'aménagement des routes, le développement d'écoles, de centres de santé, d'adductions d'eau, et l'appui aux activités alternatives génératrices de revenus.
- Promouvoir la participation des communautés riveraines dans la gestion des réserves avec l'appui du secteur privé forestier et minier et des partenaires au développement intérieur et extérieur.
- Re-développer progressivement un tourisme de vision « Gorilles » respectueux.
- Etudes et promotions des coutumes et traditions culturelles bénéfiques à la conservation des gorilles
- Traduction en langue locale (Swahili) des textes légaux de conservation des gorilles

Financement à long terme

- Etudier et mettre en place un système de financement à long terme permettant d'appuyer les ONG nationales et locales engagées dans la conservation du gorille des plaines orientales et de leurs habitats